



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
COMTÉ DE PORTNEUF**

14 DÉC. 09

1. Ouverture de l'assemblée

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 14 décembre 2009, au Centre des Roches conformément à la résolution 382-11-09 adoptée le 16 novembre 2009, à 21 heures 30 minutes, suite à l'avis de convocation requis par l'article 153 du Code municipal, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte
Christian Denis
Mario Vézina
Marcel Réhel
Patrick Bouillé
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

457-12-09

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Jacques Tessier
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

458-12-09

3. Adoption du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2010-2011-2012

M. le Maire Gaston Arcand présente le budget 2010 et le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, dont les sommaires sont les suivants :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

REVENUS

Taxes	3 989 504 \$
Paiements tenant lieu de taxes	53 049 \$
Transferts	199 554 \$
Services rendus	101 900 \$
Imposition de droits	44 000 \$
Amendes et pénalités	6 000 \$
Intérêts	39 088 \$
Autres revenus	92 000 \$

TOTAL DES REVENUS **4 525 095 \$**

CHARGES

Administration générale	649 598 \$
Sécurité publique	491 383 \$
Transport	467 325 \$
Hygiène du milieu	794 589 \$
Santé et bien-être	5 596 \$
Aménagement, urbanisme et développement	325 247 \$
Loisirs et culture	662 038 \$
Frais de financement	275 123 \$

TOTAL DES CHARGES **3 670 899 \$**

Excédent avant conciliation (854 196 \$)

Conciliation à des fins fiscales

Remboursement de la dette à long terme	943 700 \$
Affectations aux activités d'investissement	67 075 \$
Affectations surplus	(156 579 \$)

TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES **854 196 \$**

EXCÉDENT À DES FINS FISCALES 0 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

REVENUS

Transferts	0 \$
Autres revenus	10 000 \$

TOTAL REVENUS **10 000 \$**

IMMOBILISATIONS

Administration générale	3 500 \$
Sécurité publique	25 195 \$
Transport	228 000 \$
Hygiène du milieu	97 900 \$
Aménagement, urbanisme et développement	23 480 \$
Loisirs et culture	65 040 \$

TOTAL IMMOBILISATIONS **443 115 \$**

AFFECTATIONS

➤ Activités de fonctionnement	(67 075 \$)
➤ Excédant de fonctionnement non affecté	(366 040 \$)

TOTAL DES AFFECTATIONS **(433 115 \$)**

EXCÉDENT À DES FINS FISCALES **0 \$**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a, le 11 mars 2002, adopté son règlement N°04-02 qui décrète que l'imposition des taxes foncières se fera à l'avenir par simple résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal présente un budget de dépenses de fonctionnement et d'investissement totalisant 5 057 714 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prévoit des revenus de fonctionnement et d'investissement s'élevant à 5 057 714 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette fiscale de base totalise 315 597 043 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bouillé
Appuyé par Mario Vézina
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010 est adopté tel que présenté par Monsieur le Maire;

QU'il est par les présentes imposé sur tous les biens-fonds imposables une taxe foncière générale au taux de 0,6525 \$ du 100 \$ d'évaluation sur la valeur des biens-fonds imposables, comprenant notamment la taxe imposée par le gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec;

QUE le taux des autres taxes générales sur la valeur foncière en vertu des règlements numéros :

69-92, 71-92, 79-93	0,0538 \$
70-92	0,0076 \$
148-1 (16-90) (46-91)	0,0150 \$
66-92, 16-02	0,0395 \$
79-93, 92-94	0,0254 \$
69-92, 71-92, 79-93 (186-00)	0,0068 \$
109-95, 110-95	0,0179 \$
15-02 (148-1)	0,0002 \$
193-00, 25-04 (37-05)	0,0103 \$
25-04	0,0160 \$
38-05	0,0036 \$
39-05	0,0148 \$
45-05	0,0131 \$
60-06	0,0115 \$
45-05	0,0020 \$

pour tous les immeubles imposables à ladite taxe, est fixé à 0,2375 \$ du 100 \$ d'évaluation suivant les immeubles inscrits et assujettis selon le rôle d'évaluation pour l'année 2010;

Taxes générales sur la valeur foncière 0,8900 \$/100 \$

QUE le taux de la taxe de répartition locale pour les immeubles assujettis (Parc industriel) à ladite taxe en vertu des règlements 154-155, 10-90 et 26-91 de l'ancienne municipalité de Deschambault, est fixé à 0,2310 \$ du 100 \$ d'évaluation suivant les immeubles inscrits et assujettis selon le rôle d'évaluation pour l'année 2010;

QUE le taux de la taxe de répartition locale pour les immeubles assujettis à ladite taxe en vertu du règlement N°160-98 de l'ancienne municipalité de Deschambault, est fixé à 45 \$/unité suivant les immeubles inscrits et assujettis selon le rôle d'évaluation pour l'année 2010 et selon le nombre d'unités attribuables à chaque logement;

QUE le taux de la taxe de répartition locale pour les immeubles assujettis à ladite taxe en vertu du règlement N°95-56 de l'ancienne municipalité de Grondines, est fixé à 0,0421 \$ du 100 \$ d'évaluation suivant les immeubles inscrits et assujettis selon le rôle d'évaluation pour l'année 2010;

QUE ce conseil adopte également son programme triennal d'immobilisations, dont la répartition des dépenses selon les périodes de réalisation est la suivante :

Année 2010	11 978 115 \$
Année 2011	34 250 \$
Année 2012	0 \$

QUE le document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations soit distribué à chaque adresse civique dans la municipalité.

4. Période de questions

La période de questions porte exclusivement sur le budget.

459-12-09

5. Levée de l'assemblée

Proposé par Denise Matte
Appuyé par Jacques Tessier
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente assemblée est levée à 21 heures 35 minutes.

Claire St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Gaston Arcand,
Maire